



---

**2024**

**RAPPORT FINANCIER**

Comptes clos au 31 décembre 2024

---

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS .....	5
I. Le résultat d'exploitation.....	6
1. Les ressources d'exploitation (ou produits d'exploitation).....	6
2. Les emplois d'exploitation (ou les charges d'exploitation) .....	9
II. Le résultat financier .....	11
III. Le résultat Exceptionnel .....	12
IV. Le bilan.....	12
1. Le bilan actif.....	12
2. Le bilan passif.....	14
V. Le bilan financier.....	15
VI. Les fonds liés à la générosité du public .....	16
CONCLUSION .....	17

## INTRODUCTION

---

Par Marine LEZEAN, Trésorière

2024 a été une année compliquée pour l'ensemble des secteurs médico-social et petite enfance en raison du net resserrement des fonds publics et de difficultés de recrutement accrues dans les crèches.

Au sein d'Envoludia, l'année 2024 a été marquée par :

- Au niveau de l'activité, l'atteinte globale des objectifs d'activité pour l'ensemble de nos établissements médico-sociaux (en dehors de la résidence Hacienda qui rencontre toujours des difficultés pour accueillir de nouveaux résidents permanents) ;
- Au niveau des ressources :
  - La revalorisation faible de la dotation globale de financement (hors revalorisation salariale « Ségur ») ;
  - Une diminution des ressources allouées sur le dernier semestre de l'année dans le cadre de la tarification du CPOM du fait de la non-réalisation de l'activité sur le SESSAD de Seine-Saint-Denis en juin ;
  - Le financement partiel ou l'absence de financement des revalorisations salariales "des oubliés du Ségur" pour les Conseils départementaux de l'Essonne et des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que les financeurs du pôle Petite Enfance.
- Au niveau dépenses :
  - Des difficultés de recrutement sur le pôle petite enfance, nous obligeant à recourir à l'intérim pour accueillir les enfants au sein de nos crèches ;
  - Une inflation toujours forte ;
  - Une revalorisation du SMIC non compensée par la hausse des dotations ;
  - Des provisions pour risques et charges à hauteur de 644 K€ en raison de la stratégie prudentielle de l'association.

Ainsi, il est devenu nécessaire au cours du second semestre d'encadrer strictement les dépenses et l'ensemble des établissements ont consenti d'importants efforts afin de maîtriser leur masse salariale.

Des produits exceptionnels ont été comptabilisés et concernent essentiellement la vente du site de Plan La Croix, deuxième site de la Résidence Hacienda située à Faucon de Barcelonnette qui s'est enfin concrétisée après deux années d'échanges avec les nouveaux acquéreurs, ainsi que le versement des sommes dues par l'association la Ligue Fraternelle des enfants de France depuis la reprise du CEPH Daviel en 2019.

Victimes du contexte économique incertain, les dons et mécénats reçus restent faibles, comme les années précédentes, malgré le travail de recherche de fonds et de communication réalisé pour trouver des partenaires susceptibles de financer ou co-financer nos actions et projets.

Aussi, malgré les efforts réalisés, l'association présente, sur l'exercice 2024, un résultat comptable déficitaire de 945 981 €.

D'un point de vue patrimonial, l'année 2024 a été surtout marquée par la vente du site de Plan-la-Croix à Faucon de Barcelonnette, les travaux au sein des résidences Jacques-Coeur et de la Résidence Hacienda payés sur fonds propres en attendant le déblocage des emprunts correspondants qui n'est intervenu qu'en 2025.

Le paiement des travaux ainsi que le déficit comptable ont abouti à un resserrement de notre trésorerie qui reste positive mais nécessite, depuis l'été 2024, un pilotage plus rapproché.

*Les comptes annuels 2024 sont annexés au présent rapport incluant l'ensemble des documents obligatoires.*

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

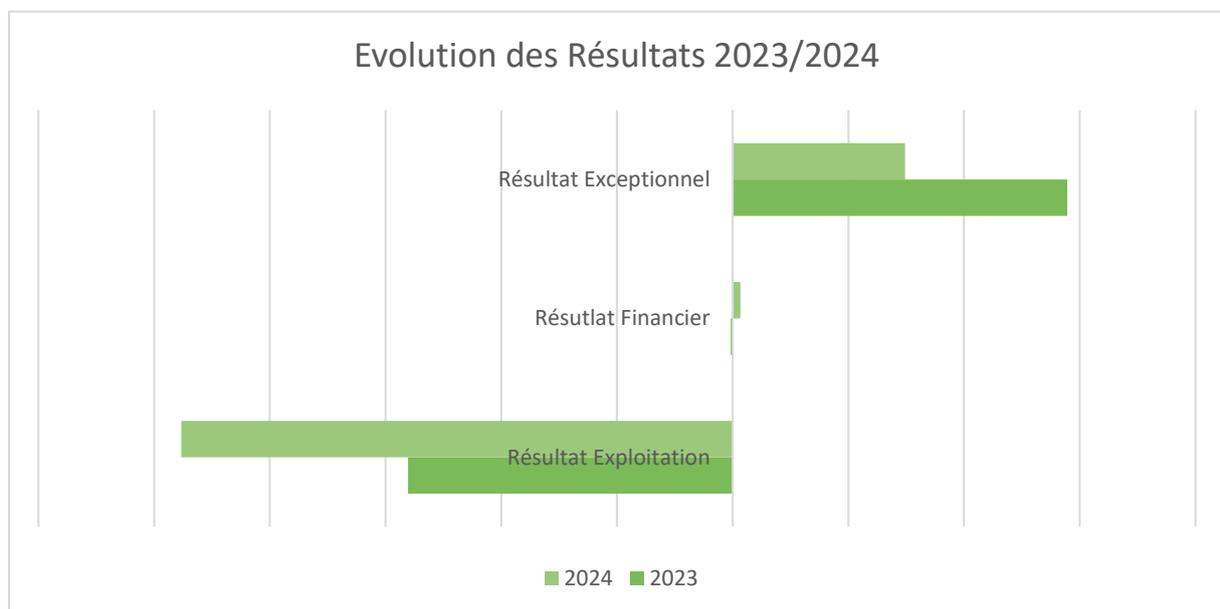
**Le total du Bilan** s'élève à 22 076 998 euros au 31/12/2024 contre 24 525 819 euros au 31/12/2023.

**Le résultat comptable** de l'année est déficitaire de 945 981 euros contre un déficit de 625 295 euros pour l'année 2023 et se répartit entre un excédent de 71 590 euros pour les activités en gestion propre (association) et un déficit de 1 017 572 euros pour les activités en gestion contrôlée (ESMS/EAJE).

**Le résultat d'exploitation** est déficitaire de 2 300 512 euros contre un déficit de 1 349 545 euros pour l'année 2023.

**Le résultat financier** est négatif à hauteur de 9 046 euros contre un excédent de 33 220 euros en 2023.

**Le résultat exceptionnel** est quant à lui excédentaire de 1 363 577 euros contre un excédent de 692 032 euros en 2023.



## I. Le résultat d'exploitation

### 1. Les ressources d'exploitation (ou produits d'exploitation)

**Les ressources d'exploitation** s'élèvent à 42 617 011 euros et évoluent de 4,50% par rapport à l'année 2023, soit une augmentation de 1 833 569 euros. Elles sont constituées de divers produits qui varient de façon positive ou négative sur l'année. La principale baisse, qui s'établit à - 35,40% concerne les produits des activités annexes qui comptabilisent les transferts entre établissements de l'association, notamment lors des accueils temporaires à la Résidence Hacienda.

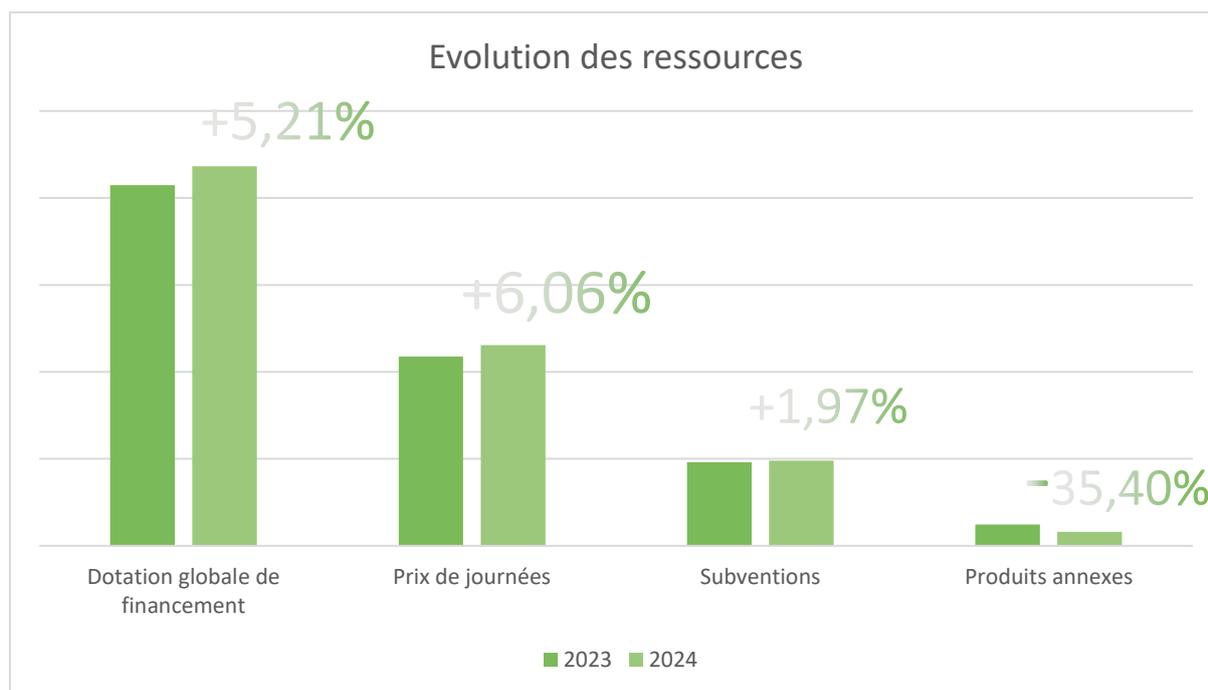
Les produits de tiers financeurs correspondent à la dotation globale de financement (incluant les crédits non reconductibles) allouée par l'ARS d'une part et les prix de journée facturés aux conseils départementaux d'autre part. Ils évoluent principalement du fait de la remontée d'activité du FAM Jacques-Cœur (fin des travaux) et de la suractivité du Malonnier, compensant la sous-activité de la Résidence Hacienda et la sous-tarifcation du Foyer L'Arc-en-ciel (erreur du financeur) et par le financement en année pleine des mesures salariales Laforcade par l'ARS.

Les subventions allouées restent stables entre 2023 et 2024, il convient de noter néanmoins que la subvention accordée par la Ville de Paris pour le financement des crèches a évolué de 13,57% du fait de l'allocation en année pleine du financement de la crèche RAM DAM par rapport à l'année précédente. Le financement des mesures dites Laforcade avait été versé via une subvention en 2023 par le conseil départemental du 91 alors qu'il a été intégré au prix de journée en 2024.

En 2023, nous avons également obtenu une subvention de la CNSA pour un montant de 240 000 euros pour le financement de notre projet autour du pouvoir d'agir.

Les reprises de provisions restent stables entre 2023 et 2024 alors que les reprises sur les fonds dédiés constituées les années précédentes sont plus conséquentes du fait de l'utilisation de ces fonds en 2024 pour le financement de charges d'exploitations (transports, salaires d'accompagnants, formations...).

Les autres ressources restent stables.

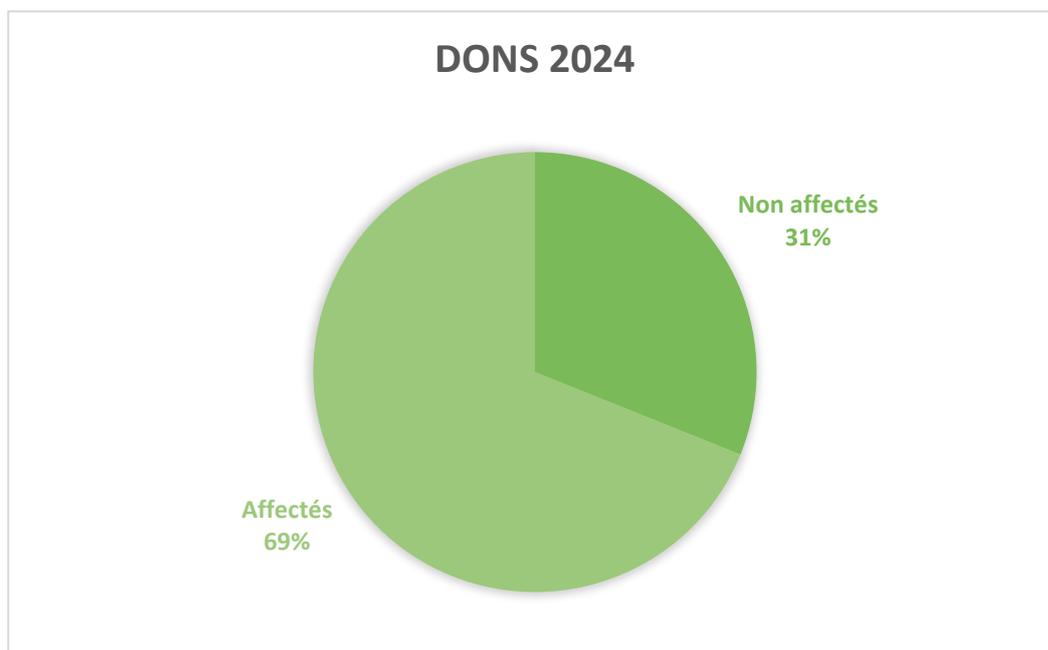


### Focus sur les crédits non reconductibles (CNR) alloués

Au titre de l'année 2024, des crédits non reconductibles (CNR) versés par l'ARS ont été alloués pour un total de 380 337,45 euros pour le financement d'accompagnement d'enfants en situations complexes (aides aux transports, accompagnants supplémentaires), pour des actions améliorant la qualité de vie au travail pour les professionnels, pour le financement d'investissements (rails et moteurs notamment) et pour des actions de formations (bucco et communication alternative augmentée).

### Les dons et mécénats

Les dons et mécénats s'élèvent à 161 208 euros contre 147 692 euros en 2023 et sont répartis de la manière suivante :



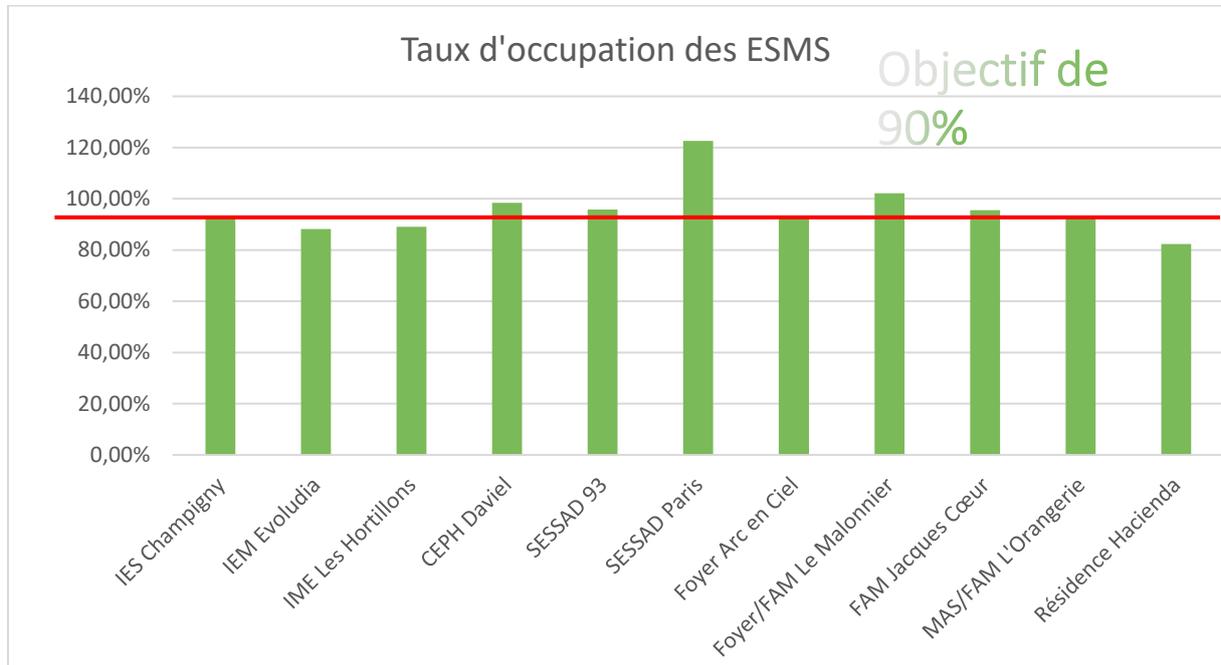
### Autres produits d'exploitations

Les reprises de provisions couvrent des dépenses réelles engagées au titre de l'année 2024 et s'élèvent à 513 198 euros. Elles couvrent des pertes liées aux créances non perçues par les différents payeurs, que ce soient les conseils départementaux ou la CPAM (prix de journées) mais également des indemnités de départ en retraite de salariés ayant quittés définitivement l'association.

Les transferts de charges concernent les refacturations de charges entre établissements, principalement l'alimentation et les frais de conception des repas pour les établissements de l'Essonne.

Les autres produits de gestion courantes concernent les indemnités journalières de sécurité sociale prescrites de salariés ayant quittés l'association.

## L'activité en lien avec les ressources et les produits de tarification



**Le SESSAD 93** n'a pas réalisé l'activité attendue qui prévoyait l'extension des 25 nouvelles places, du fait notamment de la complexité de recruter du personnel au cours de l'année 2024 et de profil d'enfants ne correspondant pas à notre agrément d'accueil ce qui a fait l'objet d'une mise en réserve temporaire d'un semestre de la dotation correspondante allouée à l'établissement. Néanmoins, le nombre de places a été totalement installé au cours du dernier trimestre 2024 conformément à notre engagement pris avec l'ARS DT 93.

**Le FAM Jacques-Cœur** était en cours de réhabilitation et la livraison complète du bâtiment a été effectuée au cours de l'été 2024 permettant d'accueillir la totalité des résidents au 1<sup>er</sup> avril 2024. Afin de compenser les baisses d'activités, du fait de cette réhabilitation, notamment des chambres des résidents, nous avons accueilli les 2 années précédentes au Foyer/FAM Le Malonnier une partie des résidents normalement accueillis au FAM Jacques-Cœur. Certains de ces résidents sont restés sur le Foyer Le Malonnier, où moins de transferts vers la Résidence Hacienda ont par ailleurs été réalisés. Il convient donc de mettre en exergue le taux d'activité réalisé sur ces 3 établissements. La place d'accueil temporaire du FAM Jacques-Cœur a cependant été partiellement vacante durant l'année 2024, ce qui explique un taux d'activité légèrement plus faible que le taux d'objectifs.

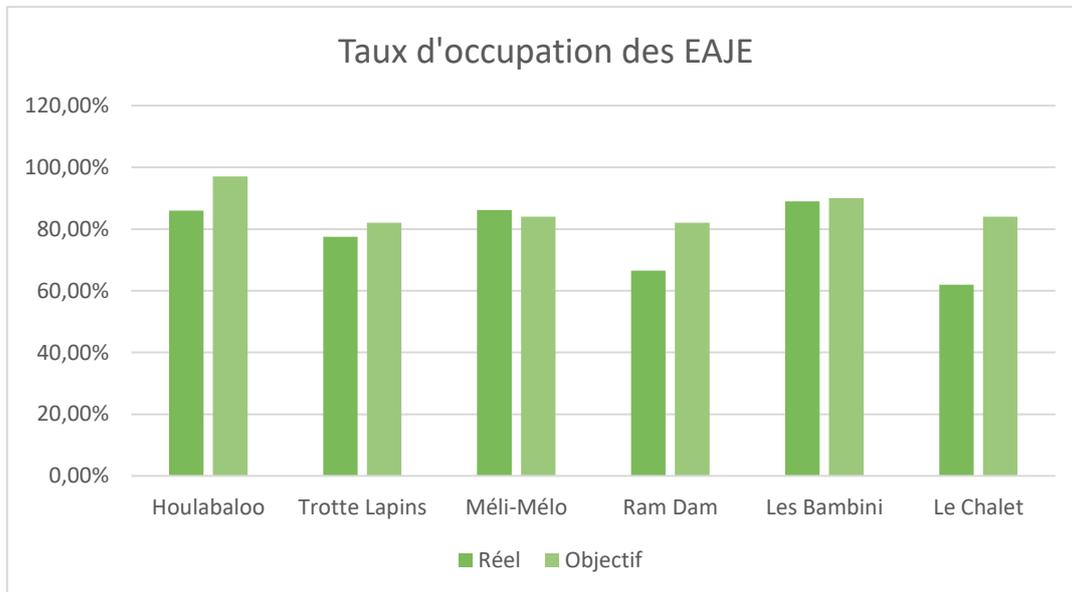
**Le Foyer L'Arc-en-ciel** a atteint ses objectifs d'activité au regard des journées théoriques, dont le calcul est erroné au sein des propositions budgétaires depuis 2022, qu'il convient de régulariser sur les propositions futures (*erreur sur le nombre de journées théoriques de la place d'hébergement temporaire et des journées d'ouverture de l'alternat*).

**L'IEM Evoludia** est légèrement déficitaire du fait de l'arrêt d'une prise en charge d'un adolescent après validation de l'ARS et de la Maison Départementale des Personnes Handicapés. Le remplacement de cette place vacante a eu lieu en fin d'année 2024.

**L'IME les Hortillons** est légèrement déficitaire du fait de l'absence prolongée pendant la période estivale de certains jeunes partis à l'étranger sur la totalité des vacances d'été.

Les autres établissements ont rempli leurs objectifs d'activité au titre de l'année 2024.

Les taux d'occupation prévues dans les objectifs des crèches varient entre 82% et 97% et sont les suivants pour l'année :



Du fait de vacances de postes liées aux difficultés de recrutement et donc aux possibilités d'accueil optimal d'enfants, les taux d'objectifs d'occupation ne sont pas atteints pour une majorité des crèches, venant impacter les produits associés. La crèche RAM DAM n'a pu réaliser son activité du fait des travaux de réhabilitation et du transfert du personnel et des enfants vers une crèche municipale d'une plus faible capacité d'accueil. Au regard des capacités d'accueil de chacune des crèches, le différentiel de places non accueillies reste néanmoins faible.

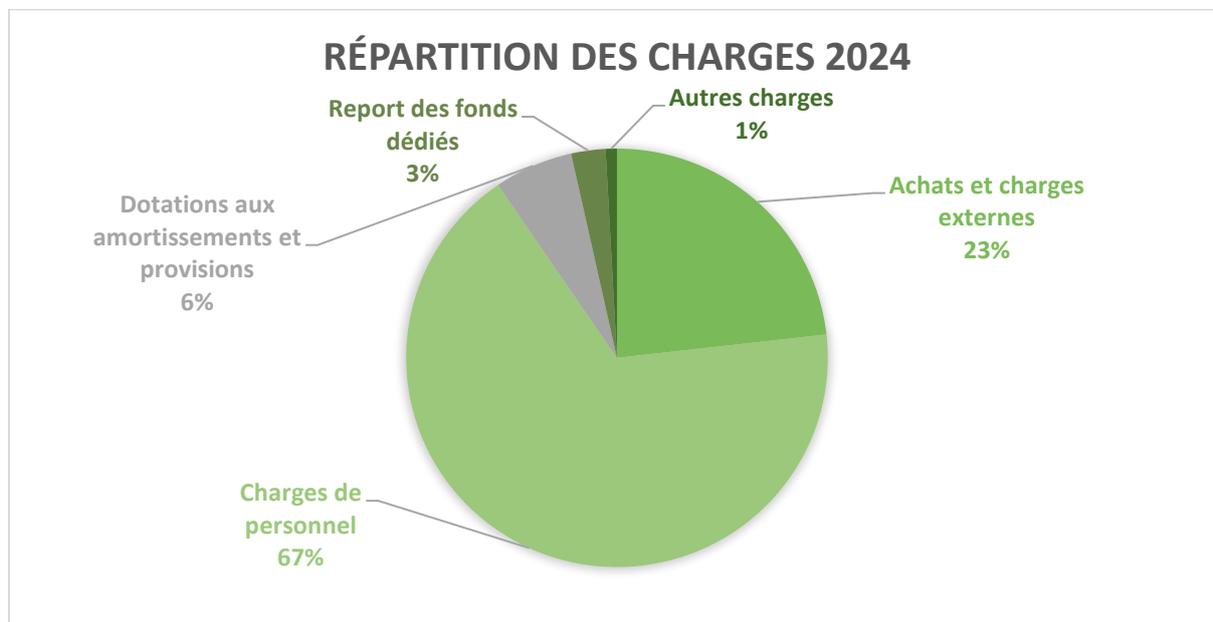
## 2. Les emplois d'exploitation (ou les charges d'exploitation)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 44 917 523 euros et évoluent de 6,61% par rapport à 2023 soit une augmentation 2 784 536 euros.

Elles sont constituées des charges permettant le fonctionnement courant des établissements et évoluent de façons significatives pour certaines catégories d'entre elles.

Elles peuvent être distinguées dans les catégories suivantes (*après réaffectations des dépenses de personnel d'intérim comptabilisées dans les charges externes vers les dépenses de personnel*) :

- Achats et charges externes (alimentation, transports, intérim, honoraires...) pour 10 428 782 euros contre 10 141 002 euros en 2023
- Dépenses de personnel pour 30 205 324 euros contre 29 061 734 euros en 2023
- Dotations aux amortissements et provisions pour 2 713 984 euros contre 1 807 120 euros en 2023
- Autres charges pour 387 685 euros contre 170 207 euros en 2023.



#### Les principales évolutions entre 2023 et 2024

**Les achats et charges externes** évoluent entre 2023 et 2024 de +2,84 % et principalement sur les dépenses suivantes :

- Location immobilière + 6,19% (revalorisation des loyers selon l'indice correspondant et loyer en année pleine de la crèche RAM DAM)
- Alimentation + 24,76% (liée à l'augmentation du coût de la vie et de la suractivité de certains établissements)
- Transports + 11,30% (augmentation des coûts et du nombre de tournées sur les établissements permettant de réduire les temps de trajets. A mettre en corrélation des produits obtenus en CNR).
- Honoraires + 55,55% (du fait de l'augmentation des prestataires rééducateurs en profession libérale plutôt qu'en salariat, notamment sur le SESSAD 93)

**Les charges de personnel** sont constituées de l'ensemble des salaires bruts, des charges sociales et fiscales, des frais de formations et des dépenses inscrites en charge externes comme l'intérim pour une meilleure compréhension des dépenses. Elles représentent un total de 30 205 324 euros pour 2024 et de ce fait, elles évoluent de 3,94% entre 2023 et 2024. Au 31 décembre 2024, l'effectif représentait 510,18 ETP (équivalent temps pleins)

Il convient de préciser que les indemnités versées pour les oubliés du Ségur, en application du décret paru en 2024 n'ont pas fait l'objet d'un financement spécifique par le conseil départemental de l'Essonne et des Alpes de Hautes Provence pour un montant de 175 K€.

Les revalorisations successives du SMIC intervenues au cours de l'année n'ont pas fait l'objet d'ajustements des produits de la part des financeurs.

Les dépenses d'intérim ont connu une forte augmentation en 2024 pour s'établir à 603 851 euros contre 260 244 euros en 2023, principalement sur les crèches par un absentéisme plus conséquent et par des difficultés de recrutement dans ce secteur.

Les indemnités de départ en retraite versées sont dans leurs grandes majorités couvertes par des reprises de provisions constituées les années passées.

**Les dotations aux amortissements et aux provisions** s'élèvent à 2 713 984 euros et réparties de la manière suivante :

- Les dotations aux amortissements sur les immobilisations pour un total de 1 479 005 euros. Elles augmentent de 4,17% du fait de la mise en service des travaux de réhabilitation du FAM Jacques-Cœur et de la nouvelle extension de la Résidence Hacienda en cours d'année 2024.
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour un total de 590 488 euros ; et couvrent des risques de pertes au niveau des créances dues par les financeurs et des créances liées aux indemnités journalières de sécurité sociale sur les salaires.
- Les dotations aux provisions pour risques et charges qui couvrent des dépenses futures s'élèvent à 644 491 euros.

**Les reports de fonds dédiés** s'élèvent à 1 181 747 euros contre 952 924 euros en 2023. Ces reports sont constitués principalement des crédits non reconductibles alloués par l'ARS en fin d'année pour couvrir des dépenses qui seront engagées en 2025 (transports, situations complexes, formations) où à des dons et mécénats perçus au titre de l'année 2024 et non encore engagés en dépense à la clôture des comptes, mais également d'un fond dédié alloué spécifiquement pour le financement des amortissements futurs du nouveau bâtiment de la Résidence Hacienda, grâce aux produits de la vente du bâtiment de Plan La Croix.

**Les autres charges** représentant 1% du total des charges concernent les pertes sur créances devenues irrécouvrables (prix de journées facturés aux départements) et couvertes par des reprises de provisions.

## II. Le résultat financier

Le résultat financier est négatif à hauteur de – 9 046 euros et est constitué des charges financières pour un total de 26 438 euros correspondant aux intérêts des emprunts bancaires souscrits et des produits financiers pour un total de 17 392 euros constitués des intérêts perçus sur les placements financiers (livrets ouverts rémunérés).

Ces produits ont connu une forte baisse du fait du déblocage des comptes sur livret permettant de garantir le financement de notre trésorerie courante.

La trésorerie placée sur compte rémunérée s'élevait à 2 953 229 euros en 2023 contre 268 754 euros en 2024. Cette trésorerie a financé notamment les nouveaux investissements.

### III. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 1 363 577 euros.

Il est constitué de produits exceptionnels pour un total de 1 616 081 euros qui peut être détaillé de la manière suivante :

- Des produits exceptionnels sur opération de gestion pour un total de 334 403 euros dont 307 389 euros de produits issus du versement des sommes détenues par l'association La Ligue fraternelle des enfants de France et allouées à Envoludia par décision d'un administrateur judiciaire et de 25 187 euros correspondant à des remboursements de formations non comptabilisées en produits sur les années antérieures.
- De la quote-part des subventions perçues les années antérieures finançant des immobilisations en cours d'amortissements pour un total de 330 837 euros et
- Des produits de cessions d'actifs immobilisés pour un total de 950 842 euros correspondant aux produits de la vente du bâtiment situé à Plan La Croix – Faucon de Barcelonnette, établissement de la Résidence Hacienda.

### IV. Le bilan

Le total du bilan s'élève à l'actif et au passif à 22 076 998 euros.

#### 1. Le bilan actif

Le total de l'actif est réparti entre actif immobilisé pour 12 906 060 euros et actif circulant pour 9 170 938 euros.

**L'actif immobilisé** est constitué de l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, propriétés ou détenus par l'association.

**Les immobilisations incorporelles** nettes s'élèvent à 824 636 euros et évoluent de façons significatives par rapport à 2023. Elles intègrent notamment les honoraires des Architectes qui nous ont accompagnés et conseillés lors des travaux de réhabilitation des deux établissements et amortis à concurrence de la durée d'amortissements des travaux.

**Les immobilisations corporelles** nettes diminuent légèrement par rapport à l'année 2023. Les travaux de réhabilitation étaient présents en 2023 dans les immobilisations en cours et sont cette année affectées sur la ligne Construction, conformément au plan comptable. Elles diminuent du fait de la cession du bâtiment de Plan La Croix de Faucon de Barcelonnette et de la mise au rebut d'investissements anciens devenus obsolètes et sortis.

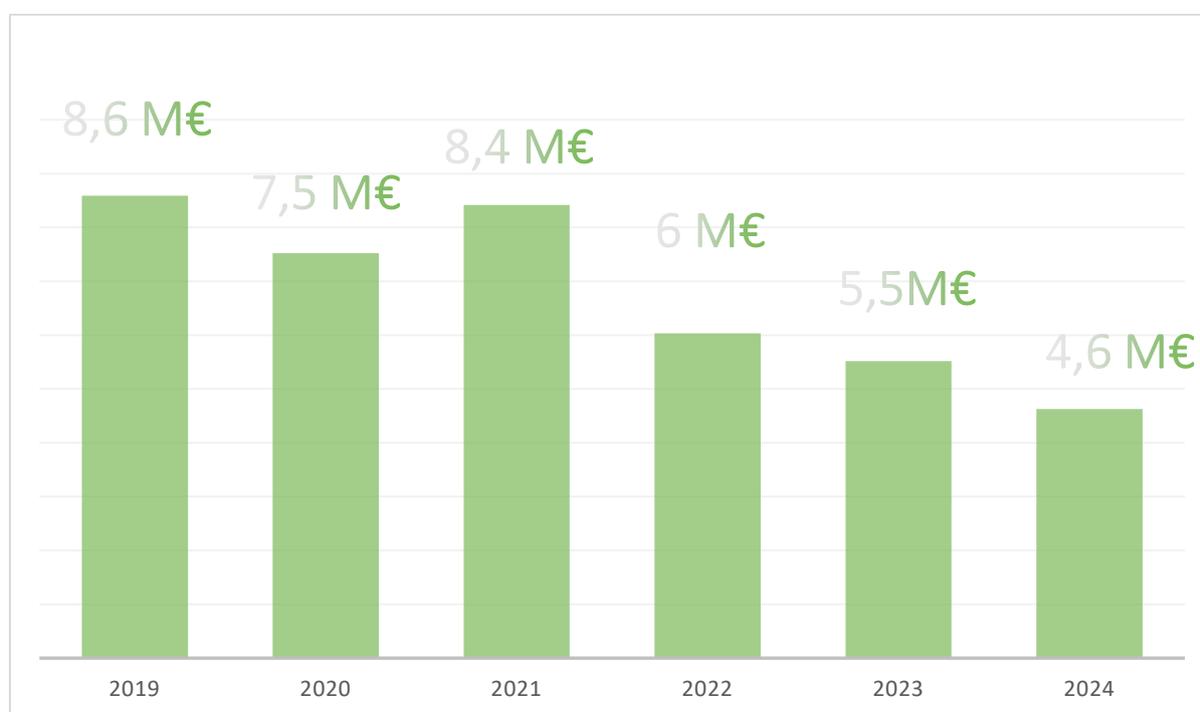
Les constructions évoluent significativement pour un total de 7 228 620 euros, soit une augmentation de 3 925 998 euros par rapport à 2023 et concernent exclusivement l'extension et la réhabilitation du FAM Jacques-Cœur et l'extension de la nouvelle unité de la Résidence Hacienda.

**Les amortissements sur les immobilisations** s'élèvent à 18 359 801 euros.

**Les immobilisations financières** sont valorisées pour un total de 316 076 euros et correspondent majoritairement aux dépôts de garantie lors de la signature des baux de locations des immeubles avec les bailleurs sociaux.

**L'actif circulant** se compose principalement des créances dues par les autorités de financement et des partenaires tels que la Caisse d'allocation familiales (pour les EAJE) et des disponibilités bancaires (trésorerie).

**Les créances** s'élèvent à 4 625 618 euros et baisse significativement de 16,20% par rapport à 2023. Elles se composent des factures en attente de paiements par les conseils départementaux dont les délais de paiement varient entre 2 et 4 mois et des prix de journées en attente de facturation du fait des orientations en établissement effectuées par la Maison départementale des personnes handicapées non reçues, dont les délais de traitement sont supérieurs à 9 mois. Un travail important de relances et de suivis par les équipes comptable a été effectué tout au long de l'année.



*Il convient de préciser que le CPOM a été signé en 2022, supprimant la facturation en prix de journée pour une majorité d'établissements, financés à partir du 01/01/2022 en dotation globale.*

**Les autres créances** restent stables et sont composées des soldes restant à percevoir de la CAF pour les crèches, de soldes de subventions à percevoir et d'indemnités journalières de sécurité sociale à recevoir de la CPAM pour des absences de salariés en arrêt de travail. Une provision pour risque de non-perception de ces indemnités a été comptabilisée au titre de l'année à la suite d'un travail rigoureux effectué par les équipes.

**Les dépréciations sur les créances** sont valorisées pour un montant de 1 178 558 euros à la clôture des comptes et concernent principalement des prix de journées facturés aux conseils départementaux et non versés.

**Les disponibilités** concernent la trésorerie détenue sur les comptes courants et sur les comptes sur livret. Le solde est plus faible que l'année passée du fait de l'utilisation de la trésorerie courant pour le paiement des investissements réalisés au cours de l'année et qui ont fait l'objet d'un recours à l'emprunt débloqué en début d'année 2025.

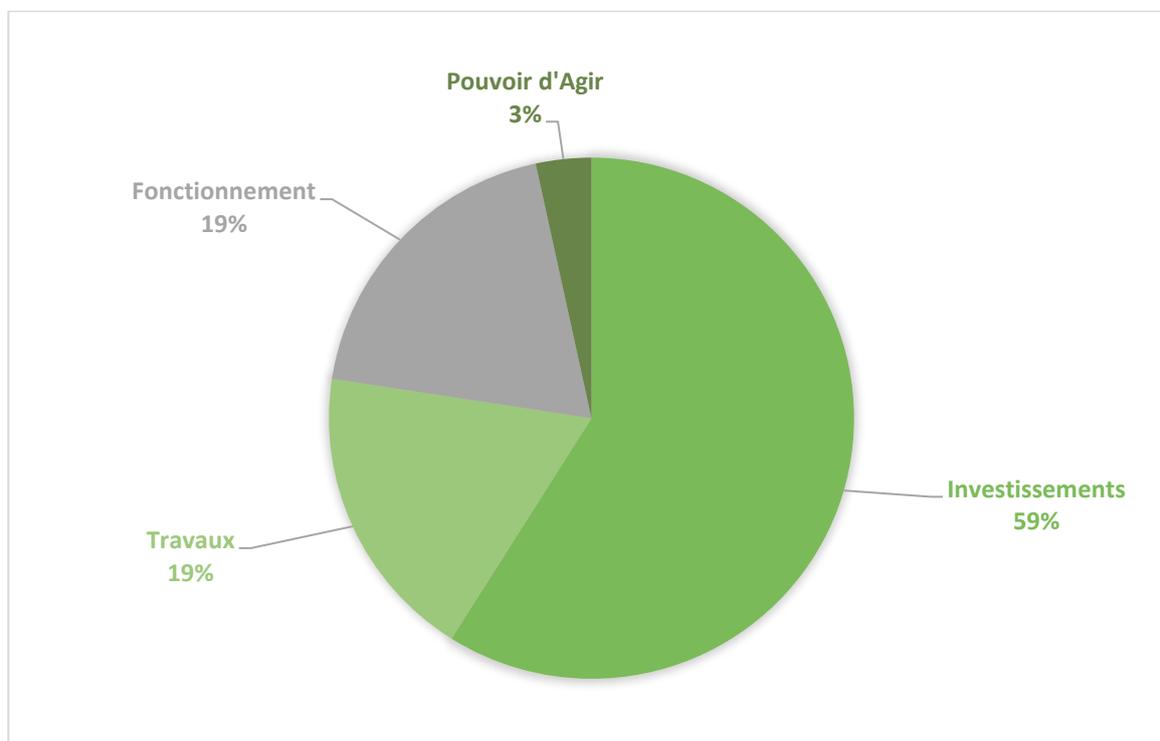
## 2. Le bilan passif

**Les fonds propres** se dégradent légèrement pour atteindre 7 646 799 euros du fait du résultat comptable déficitaire 2024 et de l'utilisation des subventions d'investissements alloués pour le financement des investissements.

Ils sont composés notamment des réserves dotées les années antérieures pour un total de 4 960 636 euros, des reports à nouveau négatifs antérieurs de 1 833 786 euros (dont les provisions pour congés à payer rejetées par les financeurs), du résultat déficitaire de l'exercice pour 945 981 euros et des subventions d'investissements reprises chaque année à la hauteur des amortissements des immobilisations financées en partie par ces subventions pour 2 925 705 euros.

**Les fonds dédiés reportés** s'élèvent à 6 257 331 euros contre 6 538 840 euros en 2023. Des crédits non reconductibles ont été alloués par l'ARS pour le financement de dépenses de fonctionnements et d'investissements et n'ont pas encore été utilisés au titre de l'année du fait de leurs réceptions tardives en 2024. D'autres fonds sont dédiés spécifiquement à des dépenses futures qui ont commencé à être engagés (investissements notamment) ou qui seront engagés en 2025 qu'ils proviennent des financeurs (ARS) ou des dons et mécénats perçus.

Les fonds dédiés financeront :



**Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 1 061 444 euros au 31/12/2024. Elles sont constituées pour couvrir des dépenses futures probables. Elles sont comptabilisées pour couvrir des dépenses liées à des litiges prud'hommes, aux paiements des futures indemnités de départ en retraite des professionnels ou des risques évalués à la clôture des comptes.

**Les dettes** sont comptabilisées pour un total de 7 111 424 euros et sont réparties de la manière suivante :

- Emprunts auprès d'établissements de crédit pour 1 906 843 euros. Il s'agit de l'encours des emprunts souscrits pour le financement d'investissements ;
- Dettes fournisseurs et dettes sur immobilisations pour un total de 1 647 944 euros
- Dettes fiscales et sociales pour 3 423 734 euros (différentes caisses dont le paiement a lieu en début d'année 2025)
- Autres dettes pour un total de 113 141 euros

## V. Le bilan financier

Le fonds de roulement d'investissement au 31/12/2024 est positif à hauteur de 755 659 euros. Il se dégrade du fait du financement des nouvelles constructions et des travaux de réhabilitation engagés sur les réserves avant obtention d'un nouvel emprunt perçu en début d'année 2025.

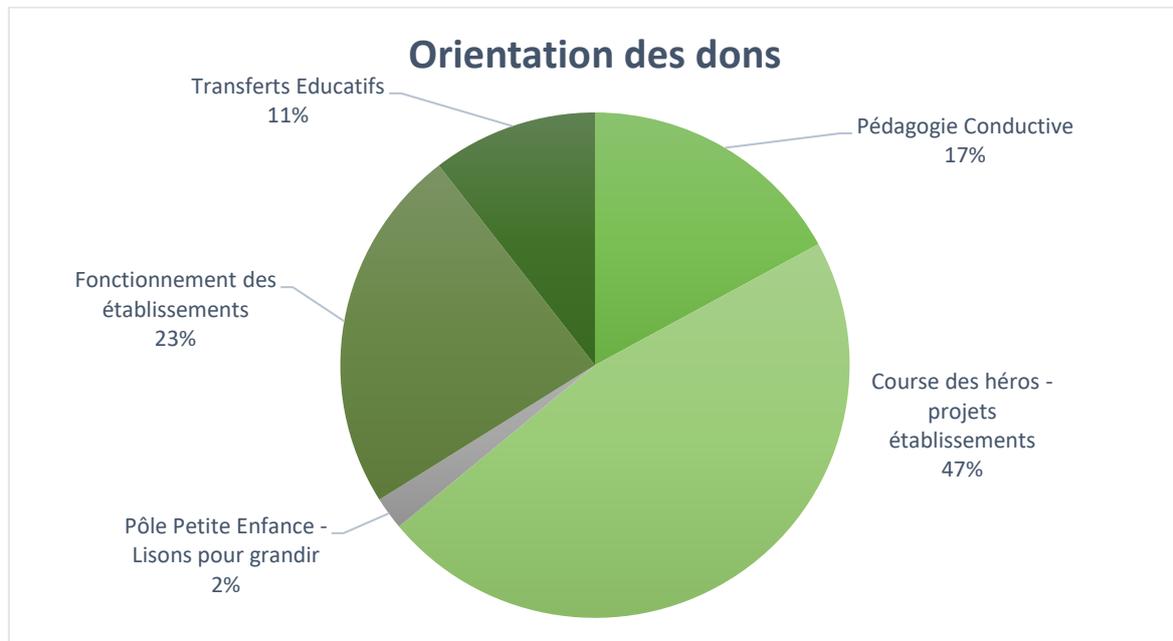
Le fonds de roulement d'exploitation reste positif pour un total de 5 725 890 euros et se dégrade légèrement par rapport à 2023.

Le besoin en fonds de roulement reste stable pour un total de 4 547 737 euros et reste élevé du fait des délais de paiement des factures de prix de journées par les conseils départementaux.

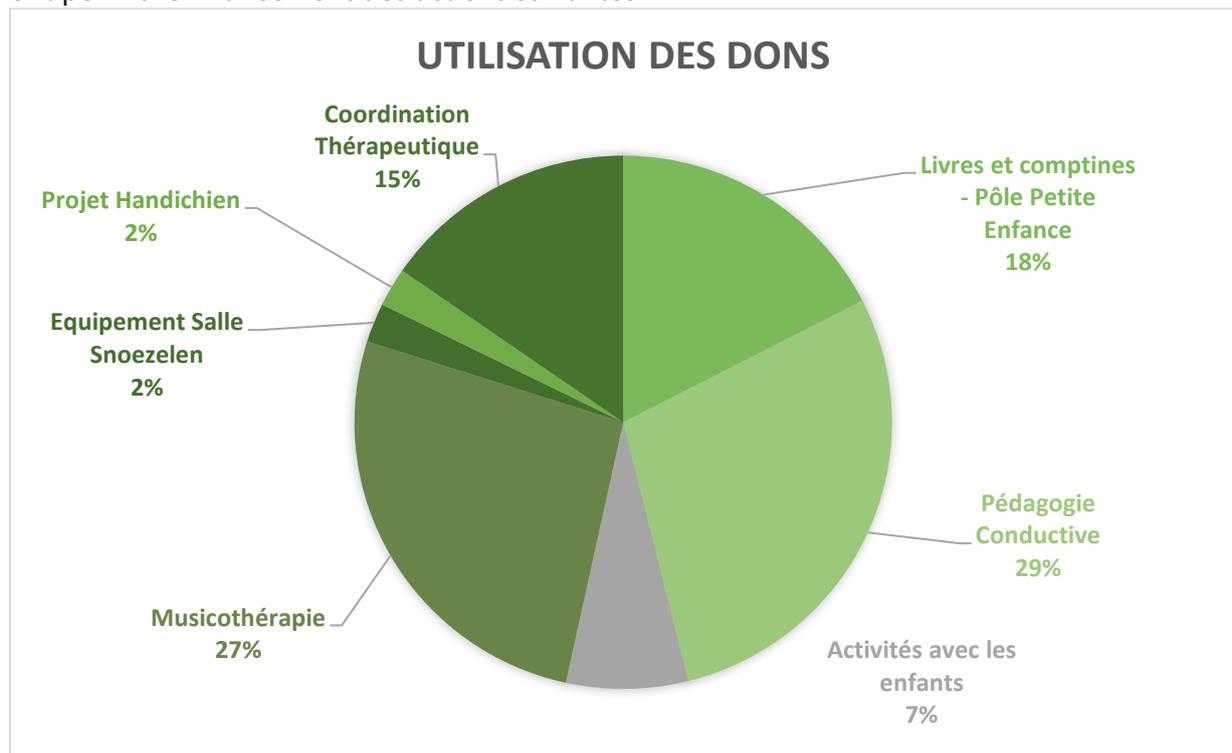
La trésorerie reste positive au 31/12/2024 pour un total de 1 933 812 euros et a nettement baissé par rapport à 2023 par le financement des travaux engagés couverts par un emprunt qui a été débloqué en 2025.

## VI. Les fonds liés à la générosité du public

Les dons et mécénats reçus au titre de l'année 2024 s'élèvent à 161 208 euros, en légère augmentation par rapport à 2023. Les dons affectés à des projets spécifiques représentent 68,88% des dons perçus et sont répartis de la manière suivante :



L'utilisation des dons perçus en 2024 ou les années antérieures s'élèvent à 88 635 euros et ont permis le financement des actions suivantes :



## CONCLUSION

---

En 2024, des tensions au niveau de la trésorerie ont été observées. Cependant, les taux bancaires ayant fortement baissé au début de 2025, la situation s'est améliorée grâce à l'octroi d'un emprunt bancaire, permettant de financer en partie les travaux engagés sur les établissements de l'association (FAM Jacques-Cœur et La Résidence Hacienda)

Les déséquilibres budgétaires du pôle petite enfance, entraînant un déficit comptable pour l'année 2024 en raison du sous-financement des autorités de tarification et des difficultés de recrutement, ont conduit à la fixation d'objectifs de retour à l'équilibre pour la fin 2025. Cela concerne également la Résidence Hacienda, dont le taux d'activité est en dessous des objectifs fixés.

Pour 2025, un plan de suivi mensuel rigoureux a été mis en place afin de corriger rapidement les éventuels dépassements constatés, en attendant la fixation des produits de tarification.

L'extension de l'IME Les Hortillons doit débuter au cours de l'été 2025, avec le financement associé, ainsi que l'ouverture de 10 nouvelles places d'accueil de jour en MAS.

**Emilien BREL**  
Directeur général adjoint



261, rue de Paris  
93100 Montreuil  
tel : 01 56 63 07 90

mail : [contact@envoludia.org](mailto:contact@envoludia.org)  
[www.envoludia.org](http://www.envoludia.org)



#envoludia

